

-----  
Discours de Xavier DARCOS, ministre de l'Éducation nationale de la France<sup>1</sup> :  
"Éduquer au développement durable : les choix du système éducatif français"

Permettez-moi, avant d'entrer dans le vif du sujet, de me féliciter au nom du gouvernement français de la tenue de cette conférence à Belgrade et de remercier les autorités serbes de la qualité de l'accueil et de l'excellence de l'organisation. J'y vois le signe que, lorsque l'enjeu est primordial, nous savons tous nous réunir autour d'une table pour échanger nos idées et chercher des solutions communes.

C'est dans les années 70, dans le prolongement de la Conférence des Nations-Unies de Stockholm de 1972, qu'un premier travail pédagogique dans le domaine de l'environnement a été initié au sein du système éducatif français.

Une « instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement » datant de 1977 a conduit à la mise en place progressive, dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire, de projets imaginatifs et ouverts sur les questions de société mais ne touchant qu'une minorité d'élèves accompagnée par un petit nombre d'équipes d'enseignants motivés.

Or, en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, parmi les grands défis de l'humanité, les enjeux environnementaux, locaux et planétaires, prennent une place de tout premier ordre. En même temps, des approches globales s'imposent : elles amènent à prendre en compte la multiplicité des problématiques, économiques, sociales et écologiques qui interfèrent de façon complexe lorsque l'on envisage les voies d'un développement durable.

Dans le contexte des orientations et des initiatives politiques nationales telle que la *Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement* et internationales telle la *Décennie pour l'Europe*, une prise en compte de « l'éducation au développement durable » s'est imposée pour le système éducatif français dans son ensemble. C'est un défi tout particulier lancé à l'École dont la responsabilité est d'assurer la formation des futures générations et de donner à chaque citoyen les outils lui permettant de comprendre les enjeux et d'agir en conscience dans une perspective de développement durable.

En matière d'éducation au développement durable l'objectif prioritaire du système éducatif français est de permettre **une véritable généralisation touchant tous les élèves sur l'ensemble de leur scolarité.**

Cette éducation répond à **un triple objectif d'ordre scientifique, civique et professionnel.**

■ **Un objectif d'ordre scientifique :**

La nécessité de former des citoyens lucides impose que l'on échappe aux approches affectives et catastrophistes en s'appuyant sur des contenus scientifiques solides et valides. Les problématiques globales imposent la prise en compte de thématiques larges et renouvelées qui englobent à la fois les questions touchant aux pollutions, aux risques naturels et technologiques, aux changements climatiques, à la biodiversité, à la santé, aux ressources, et celles liées aux milieux urbains (dans lesquels vivront plus des deux tiers de l'humanité dans 20 ans), aux aménagements, aux transports, aux inégalités de développement à toutes les échelles, notamment entre le Nord et le Sud.

---

<sup>1</sup> The present document is a scanned copy of a statement received on 10 October 2007 during the Sixth Ministerial Conference "Environment for Europe" (Belgrade, 10-12 October 2007). The document has not been formally processed by the UNECE.

■ **un objectif d'ordre civique :**

L'éducation au développement durable se définit comme une composante importante de la formation civique. D'abord en formant les élèves au regard critique mais aussi en proposant aux élèves une véritable « éducation aux choix » - et non un enseignement dogmatique. Conduits en complémentarité avec les enseignements, les projets pédagogiques, sous toutes leurs formes, sont aussi souvent l'occasion « d'apprendre à agir » par le recours aux travaux menés en groupe ou en autonomie, par leur ancrage dans les territoires proches et la rencontre de partenaires et d'acteurs locaux ;

■ **un objectif d'ordre professionnel :**

L'éducation au développement doit préparer les élèves à la prise en compte inévitable des impératifs de développement durable dans l'exercice de leur profession, et ceci quelque soit le secteur et leur niveau d'exercice. Elle doit aussi leur permettre de connaître nombreux métiers qui, au cours des deux prochaines décennies, se développeront dans les domaines de l'environnement et du développement durable et leur donner les moyens d'y accéder.

**C'est ainsi que le ministre français de l'Education nationale a conçu deux plans triennaux successifs.**

**Un premier plan de 2004 à 2007** a permis de jeter les bases de la généralisation. En l'introduisant dans les programmes d'enseignement et en créant un réseau national d'impulsion dans l'ensemble des académies.

**Le second plan triennal mis en œuvre en 2007** vise désormais l'inscription de l'éducation au développement durable dans le quotidien du système éducatif.

Ce plan organise la nouvelle impulsion ministérielle autour de **trois grands axes** :

■ **Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement.**

L'engagement est pris ce poursuivre l'adaptation des programmes afin de mobiliser l'ensemble des disciplines. Parallèlement, sont réaffirmés et précisés des contours thématiques plus larges pour l'éducation au développement durable. En particulier, la prise en compte plus forte de domaines comme celui de la santé ou des risques majeurs permet d'ouvrir les enseignements sur des enjeux extrêmement concrets touchant la vie des élèves, de l'établissement et du territoire.

■ **Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles.**

L'échelle de rétablissement ou de l'école apparaît comme particulièrement bien adaptée à la mise en place de projets cohérents et opérationnels.

Le ministère de l'Education nationale encourage les établissements à s'engager dans une démarche d' «**établissement en démarche de développement durable**»; celle-ci invite à conduire en lien étroit action et éducation, afin que la réalisation de « bons gestes pour la planète » ne soit pas seule au centre des préoccupations.

■ **Former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation**

Le succès de la généralisation implique la mise en place d'un plan massif de formation des différentes catégories de personnels, professeurs et chefs d'établissement et, plus généralement, l'ensemble des personnels d'encadrement pédagogique et administratif. Dans ce contexte, il s'agit aussi de mettre à la disposition des enseignants et des autres personnels de nouvelles ressources adaptées aux orientations scientifiques et pédagogiques du Ministère.

Pour mener à bien cette entreprise, le ministre de l'Education nationale a voulu que soient réactivés **plusieurs niveaux d'impulsion et de coordination**.

- **Au niveau national** : une redéfinition du pilotage pédagogique sera conduite pour assurer les impulsions et le suivi de la politique ministérielle.
- **Au niveau académique** : sous la responsabilité des recteurs, les responsables académiques et les comités de pilotage définiront les conditions locales de généralisation ; ils préciseront les besoins de formation et poursuivront l'identification et la mobilisation des ressources locales.
- **Au niveau des établissements** : les chefs d'établissement impulseront et coordonneront les actions d'éducation au développement durable en s'appuyant sur le conseil pédagogique et le conseil d'administration ; ils mettront en place les conditions de leur inscription dans un projet pédagogique cohérent au sein du projet d'établissement.

A l'heure même où nous parlons, le « **Grenelle Environnement** » se tient partout en **France**. Il réunit pour la première fois l'Etat et les représentants de la société civile. Dans quelques jours, il définira une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, c'est-à-dire un plan d'action de 15 à 20 mesures concrètes et quantifiables recueillant un accord le plus large possible des participants.

Pour le système éducatif français, il s'agit de généraliser cette nouvelle culture. Pour nous, l'éducation au développement durable doit former à une démarche scientifique et prospective, permettant à chaque citoyen d'opérer ses choix et ses engagements en les appuyant sur une réflexion lucide et éclairée. Elle doit également conduire à une réflexion sur les valeurs, à la prise de conscience des responsabilités individuelles et collectives et enfin à la nécessaire solidarité entre les territoires, intra et intergénérationnelle.

C'est tout le sens de notre engagement.

**Xavier DARCOS**